

4 avril 2019

Contrat de liquidité

Un nouveau contrat de liquidité, avec effet rétroactif au 2 janvier 2019, a été mis en place avec Oddo BHF SCA suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité, et en particulier la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018. Il remplace le précédent contrat de liquidité signé en mars 2008.

Ce contrat a pour objet l'animation par Oddo BHF SCA des titres Jacquet Metal Service sous le code ISIN FR0000033904. La plateforme de négociation sur lesquelles les transactions au titre du contrat de liquidité seront effectuées est Euronext Paris.

Il est précisé, qu'en application du contrat, les situations conduisant à sa suspension sont les suivantes :

- évènements visés à l'article 5 de la décision AMF (réalisation de mesures de stabilisation et offre publique) ;
- sur demande de Jacquet Metal Service, pour des raisons techniques telles que le comptage des actions ayant droit de vote avant une assemblée générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant son détachement.

Le contrat pourra être résilié par Jacquet Metal Service à tout moment et sans préavis, ou par ODDO BHF SCA avec un préavis de deux semaines.

A la date du 29 mars 2019, les moyens suivants figurent au compte de liquidité :

- 366.294,65 euros ; et
- 41.800 titres